

CERTIFICAT DE RÉALISATION

Je soussigné(e) Estelle D'AMBROSIO représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences IFATC atteste que :

Mme MAALOUF Dolly

salarié(e) de l'entreprise Dolly MAALOUF a suivi l'action **THERAPIE DE COUPLE 2^e année - 2022 - TC6**

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

Action de formation ¹ qui s'est déroulée du 7 février 2022 au 2 décembre 2022 pour une durée de 98 heures ².

Assiduité du stagiaire

Durée effectivement suivie par le/la stagiaire: 94:30 heures, soit un taux de réalisation de 96.43 %.

Dont 94,5 heures réalisées en distanciel.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : LYON

Le : 23 décembre 2022

Cachet et signature
du responsable du dispensateur de formation
D'AMBROSIO Estelle, Directrice



¹ Lorsque l'action est mise en œuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.

² Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.